

# Hebdo Canada



Ottawa, Canada.

Volume 3, No 32

le 6 août 1975

**Cinquième congrès de l'ONU sur la prévention du crime, 1**

**Nominations diplomatiques, 3**

**Prêt de l'ACDI à la Barbade, 3**

**Nouveau président à Radio-Canada, 3**

**Dôme géodésique pour la protection des sites archéologiques, 4**

**Accord Canada – Manitoba pour l'information, 4**

**Émission d'un nouveau timbre, 4**

**Réunion de l'Association internationale des fonctionnaires du travail, 5**

**2e Colloque international d'économie pétrolière, 6**

## Cinquième congrès de l'ONU sur la prévention du crime

*Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan MacEachen a demandé la coopération du secrétaire général des Nations Unies en vue d'obtenir le report du Cinquième congrès sur la prévention du crime, qui devait se dérouler à Toronto en septembre prochain. Le secrétaire d'État a précisé que "de l'avis du Gouvernement, ce congrès ne saurait avoir lieu cette année avec quelque chance de succès et cela où que ce soit". Lors d'une intervention à la Chambre des communes, le 21 juillet, M. MacEachen a précisé la position du Gouvernement du Canada:*

\* \* \* \*

"Malgré qu'un minimum de coopération soit le préalable essentiel à tout progrès dans l'arène internationale, nous avons été témoin d'affrontements outranciers sur des questions qui n'étaient pas liées à l'objet de ces conférences. J'ai à peine besoin d'évoquer ce qui met le feu aux poudres: le racisme en Afrique australe, le conflit du Moyen-Orient, les relations entre producteurs et consommateurs et l'éventail des problèmes de développement économique qui motivent la revendication d'un "Nouvel ordre économique international". Le Canada n'a pas à être convaincu que ce soient là de vrais et d'épineux problèmes auxquels il faut s'attaquer de toute urgence, au sein des instances appropriées, avant qu'ils n'empoisonnent tout le corps des Nations Unies; et on ne doutera pas que nous jugeons souhaitable et même nécessaire que l'on accorde l'importance qui revient aux facteurs d'ordre politique, même dans le cadre des discussions les plus techniques. Mais ces facteurs politiques doivent tout de même passer la rampe de la pertinence; et en ce qui a trait aux récentes conférences des Nations Unies, il est clair que ces facteurs ne l'ont point passée.

Les députés savent fort bien que dans le cas du Congrès de Toronto sur la prévention du crime, qui devait avoir lieu en septembre, un des problèmes que je viens d'évoquer avait déjà pris un relief inquiétant. La résurgence de ce problème découle de la résolution adoptée en novembre 1974 par l'Assemblée générale, malgré la dissidence du Canada, invitant l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à

assister, à titre d'observateur permanent, à ses sessions, aux conférences tenues sous ses auspices ou à celles parrainées par d'autres organismes des Nations Unies. En conséquence, le Gouvernement du Canada a été avisé il y a quelque temps par le Secrétariat des Nations Unies que des observateurs de l'OLP avaient été invités à assister au cinquième Congrès sur la prévention du crime et qu'on s'attendait à ce que les autorités canadiennes autorisent ces participants à séjourner au pays à cette fin.

Il va sans dire que c'est après bien des hésitations que le Gouvernement s'est résolu à obtenir le report du Congrès; mais nous en sommes venus à la conclusion qu'il ne serait pas possible, dans les circonstances actuelles, de tenir un congrès utile sur la prévention du crime, soit au Canada, soit ailleurs.

## Deux facteurs déterminants

Nous avons tous pris conscience des mouvements d'opinion qui se sont manifestés, ces derniers temps, pour ou contre l'admission au Canada des observateurs de l'Organisation de libération de la Palestine qui doivent assister à ce Congrès. Nous nous sommes tous inquiétés de la division que cette controverse risquait d'engendrer au sein de la collectivité canadienne. Nous ne pouvions faire abstraction du danger de désordres publics qui pouvait en résulter. Ces facteurs auraient amené n'importe quel gouvernement à reconsidérer sa décision d'être hôte d'une conférence internationale. Mais en dernière analyse, deux facteurs se sont avérés déterminants lors de nos discussions: d'abord, l'inévitable

1976: date proposée pour le Congrès sur la prévention du crime

Dans une note adressée aux Nations Unies, le 25 juillet, le Gouvernement du Canada proposait que le Congrès sur la prévention du crime ait lieu "en un endroit acceptable au Canada" et à "une date mutuellement convenable en 1976". La conférence devrait se dérouler "dans les conditions normales de participation aux conférences des Nations Unies", mentionnait la note.